



Violation servitude non aedificandi

Par Laurencie

Bonjour,

Mes voisins ont obtenu la création d'une parcelle déclarée constructible sur partie d'une zone frappée d'une servitude non aedificandi en ma faveur, sur cette parcelle ils ont construit un garage .

je ne veux pas me lancer dans une procédure de demande de démolition, par contre je souhaiterais que la situation soit régularisée et que je sois éventuellement indemnisé

Comment dois-je procéder ? et quel montant d'indemnisation suis-je de droit de demander ?